

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

Date de la convocation : 05 mai 2026  
Date d'affichage : 07 mai 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16  
Pouvoir : 0  
Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Illet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, maire.

**Étaient présents (16) :** BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GALLE Jean-François, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, DEWOLF Matthieu, TROUFFLARD Maud, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

**Étaient excusés (3) dont (0) pouvoir :** GUERRIER Claire, VAN AUDENHAEGE Marieke, ROETTA Mathieu.

**Étaient absents (0) :**

**Secrétaire de séance :** FAOUCHER Stéphane a été désigné secrétaire de séance

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour :

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31/03/2026

M. le maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 31/03/2026 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 31/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Vie municipale

D2026-034 – CCID : désignation de 24 personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs

### 3. Enfance-jeunesse

D2026-035 – Enfance-jeunesse : RASED St Aubin d'Aubigné : convention 2026-2028

### 4. Personnel communal

D2026-036 – Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

### 5. Finances communales

D2026-037 – Intégration d'immobilisation : don d'un piano numérique : décision modificative n°1

### 6. Questions diverses

Informatique : point sur la gestion

Elections sénatoriales : échanges sur les représentants

Déplacement du monument aux morts

Projet d'aménagement des parcelles A n°1651 et A n°71

Vie municipale : création d'un groupe de travail pour l'inauguration du site « Les Méandres de l'Illet »

Vie municipale : fixation d'une date pour le Mouazéthon et pour la soirée de cohésion.

## 2. Vie municipale

### **Délibération n°2026-034 : Vie municipale : CCID : désignation de 24 personnes pour siéger à la commission**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- ➔ du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- ➔ de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale** : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De proposer, à la CCID, les 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants dont les noms figurent en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 3. Enfance-jeunesse

### **Délibération n°2026-035 : Enfance-jeunesse : RASED St Aubin d'Aubigné : convention 2026-2028**

Le RASED est le Réseau d'Aide Spécialisée à l'Enfance en Difficulté. Les communes d'Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges et Saint-Aubin-d'Aubigné ont convenu d'apporter en commun, les moyens matériels et humains permettant à leurs écoles publiques respectives de constituer une unité pédagogique : le RASED.

La dernière convention RASED s'est terminée en 2025. Il y a lieu de la renouveler pour la période 2026-2028.

Le maire donne lecture au conseil municipal de la convention de financement du RASED proposé par St Aubin d'Aubigné. Il précise que la participation se basera sur l'objectif de 1.50 € par élève pour le fonctionnement avec la clés de répartition suivante :

*(coût du service constaté sur l'année civile N-1) / (nombre total d'enfants scolarisés dans les écoles publiques) x (nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune)*

Cette convention serait donc passée pour une durée de 3 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De reconduire la participation au RASED pour 2026-2028 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 4. Personnel communal

### **Délibération n°2026-036 : Personnel communal : validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

**Vu** le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis favorable de la Formation Spécialisée en Santé et Sécurité au travail en date du 30/04/2026,

M. le Maire rappelle que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels et en définissant un plan d'actions.

La démarche participative a concerné l'ensemble des services afin de répertorier les risques potentiels auxquels les agents peuvent être exposés ainsi que les mesures de prévention mises en œuvre.

Outre l'identification des risques, le document unique d'évaluation des risques professionnels permet de classer les risques rencontrés afin de proposer des actions de prévention. C'est un véritable état des lieux en matière santé et de sécurité au travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- ↳ de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- ↳ d'instaurer une communication sur ce sujet,
- ↳ de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- ↳ d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité. Le document unique est tenu à la disposition des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions/PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) annexés à la présente délibération ;
- D'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

## 5. Finances communales

### **Délibération n°2026-037 : Finances communales : intégration d'immobilisation : don d'un piano numérique : décision modificative n°1**

L'OCCE de l'école Jacques Prévert fait don à la commune de Mouazé, d'un piano numérique Yamaha noir acquis le 04/09/2024 d'un montant de 485.00 € TTC.

Afin de pouvoir intégrer ce matériel dans les immobilisations de la commune, il y a lieu d'inscrire au budget les crédits nécessaires. Aussi, il est proposé de modifier le budget communal 2026 comme suit :

Crédits supplémentaires :

DEPENSES		RECETTES	
Cpte 2188-041	+ 485.00 €	Cpte 10251-041	+ 485.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 485.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 485.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'intégrer à son inventaire, le piano numérique reçu en don de l'OCCE de l'école publique Jacques Prévert pour un montant de 485.00 € ;
- De valider la décision modificative n° de crédits supplémentaires au BP 2026, telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 6. Questions diverses

- ✓ Prochains conseils : 5 juin (à 8h30) et le 30 juin ?
- ✓ Point sur la gestion informatique : En septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une entente intercommunale pour la création et le fonctionnement d'un service informatique mutualisé entre les communes de Melesse, Montreuil-le-Gast, Vignoc, St Aubin d'Aubigné et Mouazé. L'objectif de cette entente est de pouvoir recruter une ou deux personnes qui assureraient l'ensemble des missions relevant de la gestion des systèmes information des communes, maintiendrait et améliorerait la qualité de service aux utilisateurs, partagerait des ressources techniques ou logicielle tout en les rationalisant et ne les valorisant. L'optimisation de la gestion des moyens et matériels est également ciblée, notamment pour aboutir à terme, à des économies d'échelle dans un contexte de réduction des ressources.

A ce jour, un informaticien a été embauché et a pris ses fonctions au 01/01/2026. Il s'agit de M. SAUNIER. Il intervient sur Mouazé 2 jours par mois (un jeudi sur 2). Au moment de son embauche, ses missions sur Mouazé, n'avaient pas encore été clairement définies. Il convient donc de définir ces missions afin qu'il intervienne de manière efficace, le peu de temps qu'il est

sur la commune. Un rendez-vous est prévu, lundi 18 mai, pour établir les objectifs de l'informaticien au cours des prochains mois.

- ✓ Elections sénatoriales du 27/09/2026 : désignation de représentants : l'élection des délégués pour les élections sénatoriales doivent avoir lieu IMPERATIVEMENT, le vendredi 5 juin. Pour cela, un conseil municipal extraordinaire se tiendra en mairie, à 8h30. Afin de pouvoir anticiper cette réunion, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir réfléchir à la (ou aux) liste(s) de candidat. Cette (ces) liste(s) doit être composée de 5 titulaires et 3 suppléants (Maud TROUFFLARD, Frédéric BOUGEOT, Stéphane FAOUCHER, Elmina MOTTIN, Frésia GUIGOT, Katherine MASSELOT, Jean-François GALLE, Damien ROSSA PINEL).  
  
Pour la réunion du 05/06 à 8h30, il faudra impérativement que le quorum soit atteint (soit 10 conseillers municipaux physiquement présents), les conseillers absents pourront donner pouvoir.
- ✓ Projet d'aménagement des parcelles A 1651 et A 71 : Une rencontre a eu lieu avec Hélio Aménagement, le 07 mai dernier concernant un projet d'aménagement des parcelles cadastrées A n°1651 et A n° 71, situées rue de la Forge. Ces parcelles ont fait l'objet d'une réflexion dans l'étude prospective et stratégique du bourg en 2024. Hélio Aménagement a proposé un aménagement de 8 terrains constructibles => le projet est à revoir et à affiner pour une nouvelle proposition aux élus.
- ✓ Les Méandres de l'Illet : création d'un groupe de travail pour l'inauguration
- ✓ Cambriolage de l'Atelier : vol du matériel des services techniques le weekend du 01/05. Préjudice jusqu'à près de 20 000 €. Rencontre avec une société pour l'établissement d'un devis pour la mise en place d'une alarme anti-intrusion. Rencontre avec l'expert de l'assurance (le 11/05) pour la prise en charge du renouvellement du matériel volé (application d'une vétusté de 10% par an).
- ✓ Mouazéthon : fixation d'une date : le 13/06/2026 à 16h
- ✓ Soirée cohésion : fixation d'une date : automne 2026 ?
- ✓ Formation Nextcloud : le 20/05/2026 à 20h30.
- ✓ Commissions communales :
  - Enfance-jeunesse (le 07/05) : présentation par Diane-Perle LACROIX des services périscolaires, des partenaires extérieurs... Prochaine réunion : 27/05 (mise à jour du livret périscolaire, règlement intérieur et révision des tarifs). Soirée jeunes et soirée jeux grignote à venir. Séjour jeune en cours de préparation => 10 jeunes inscrits. Brevet de secourisme pour les agents du service.
  - Communication : 1<sup>er</sup> bulletin du mandat livré aujourd'hui, à distribuer dans le weekend. Prochaine réunion : le 02/06. A l'ordre du jour : mise en place d'un rétro-planning pour l'élaboration des bulletins et d'un process. Mettre en place un groupe de travail pour l'inauguration du site « Les Méandres de l'Illet ». Réunion avec les associations le 24 juin. Le 20/05 : rencontre avec les bénévoles de la bibliothèque. Le 19/06 : rencontre entre les agents du service EJ, Mme NGUIE et Mme POIRIER RODRIGUEZ. Le 02/07 : animation sur le marché par Francesco ALESSANDRINI.
  - Bâtiments : projet boulangerie, rénovation ancienne école et déplacement du monument aux morts.  
Boulangerie = le projet avance : réception des plusieurs propositions d'aménagement. Le retour des demandes de subvention est envisagé pour fin juin.  
Ancienne école : 2 solutions (1 investisseur privé ou 1 projet communal qui se fera en 2 temps (le bâtiment de l'ancienne école en 1<sup>er</sup> lieu puis le reste du site dans un 2<sup>nd</sup> temps)).  
Projet de déplacement du monument aux morts : devis initial de 44 000 € TTC à mettre à jour. Rechercher dans les archives les morts lors de la guerre 1939-1945 afin de pouvoir ajouter leurs noms sur le monument aux morts. Il faudra aussi présenter le projet auprès des anciens combattants. Une subvention a été demandée auprès de l'Office National des

Combattants et des victimes de Guerre. Notre dossier doit être examiné dans les prochains mois pour une subvention éventuelle de 5 000 €.

- Urbanisme : urbanisation : terrain de « La Motte des Puits » en zone 2AUE => projet d'urbanisation présenté par l'aménageur ACANTHE. Inconvénients du terrain : il est situé à l'extérieur de la ceinture paysagère de l'agglomération, il étend le bourg vers Chevaigné alors qu'il faudrait rééquilibrer l'urbanisation plutôt vers l'Est pour recentrer le cœur de bourg. Terrain au-dessus du site des Méandres de l'Illet : projet de Viabilis. Terrain du Moulin de la Piglais : problématique d'accès (route étroite). Terrains situés impasse Pierre Loti : étude demandée à GP Etudes pour un aménagement en vue de vendre des terrains constructibles et viabiliser.
- Voirie : problématique de circulation (auto et piéton) dans le carrefour de la rue Tristan Corbière et la rue Charles Baudelaire. Réflexion pour la mise en œuvre d'une chicane en extension de la parcelle A 1679.  
La RD 25 sera à reprendre car elle se détériore fortement => étude demandée à GP Etude.  
Gestion de la route fantôme : beaucoup de personnes se plaignent de la dangerosité de cette route. L'affaire est en standby au niveau du Département. Il faudrait prévoir une communication aux habitants sur le suivi de cette route (Qui ?, Quand ?, Comment ?).

**La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 05 juin 2026 à 8h30.**

A Mouazé,  
Le 05 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
M. FAOUCHER Stéphane

Le maire,  
M. Frédéric BOUGEOT